

SG ACTIONS EMERGENT (C)

Code ISIN : FR0010929869
Classification AMF : Actions internationales
Société de Gestion : Société Générale Gestion

FCP

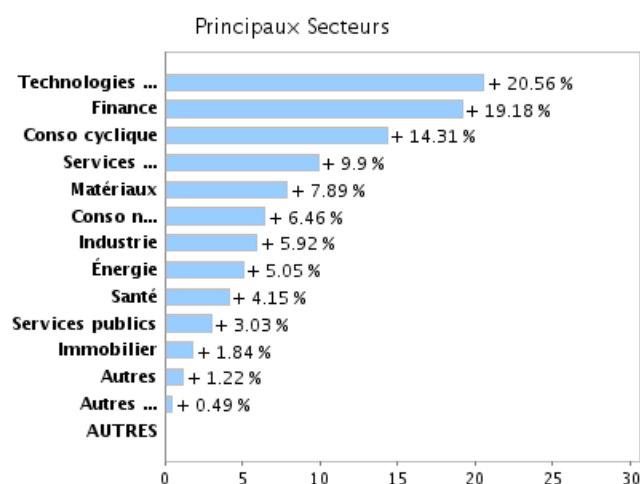
Eligibilité :
Compte titres ordinaire
PEA
Assurance vie

Orientation de gestion

FCP exposé aux actions des pays émergents. L'équipe de gestion procède à une analyse fondamentale macro-économique géographique et des entreprises afin de détecter des opportunités d'investissement via des OPC. Le portefeuille est composé d'actions ou parts d'OPC ou fonds d'investissement éligibles au PEA et exposés aux actions des pays émergents de toutes capitalisations et de tous secteurs. Aucune zone géographique n'est privilégiée. Le fonds est exposé au risque de change.

Commentaire de gestion à fin

Répartition du portefeuille à fin 07/2022



Evolution de la performance (base 100) au 11/08/2022

du 17/08/2017 au 11/08/2022



Performances nettes de frais en % au 11/08/2022

Depuis le début de l'année	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
	+3,46	-13,04	+8,98	+8,66

performances glissantes

Les performances passées ne présagent pas les performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Indicateur synthétique de risque :

Autres caractéristiques :

Durée minimum de placement recommandée : > à 5 ans
Affectation des revenus : Capitalisés
Devise de référence : EUR
Indice de référence : 100% MSCI EMERGING MARKETS (EUR)

Chiffres clés au 11/08/2022 :

Valeur liquidative : 122,67 EUR
Périodicité : Quotidienne
(sauf en cas de jour férié et/ou en cas de fermeture de la ou des place(s) de cotation comme précisé dans le prospectus complet)
Montant total de l'actif de l'OPCVM : 686,94 MEUR

Frais et modalités de souscription/rachat :

Droits d'entrée : 2% jusqu'à 30 000 euros et 1% au delà
Droits de sortie : Néant
Frais courants : 1.88 % de l'actif net moyen
Commission de performance* : N/C
Minimum première souscription : 0,001 part(s)
Centralisation des ordres : 11:00
Ordre exécuté sur la valeur liquidative de : J+1

Source des données : Société Générale Gestion

Le DICI ou le prospectus doit obligatoirement être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription, et mis à disposition du public sur simple demande, ainsi que les derniers états financiers disponibles.

* Commission de performance : Frais prélevés en plus des frais courants lorsque l'OPC réalise une performance supérieure à celle de l'indice de référence. Elle correspond à une proportion de la performance réalisée au-delà de celle de l'indice de référence